Les femmes défenseurs des droits humains sont sur un pied d'égalité avec leurs collègues hommes lorsqu'elles se mettent en première ligne pour la défense et la protection des droits humains. Mais en tant que femmes cela les expose à un risque propre à leur genre qui vient d'ajouter au risque vécu par les hommes.

En premier lieu, en tant que femmes, elles deviennent plus visibles. En effet, les femmes défenseurs peuvent provoquer plus d'hostilité que leurs collègues masculins car en tant que femmes défenseurs des droits humains elles bravent peut-être certaines valeurs culturelles, religieuses et sociales de la féminité et du rôle de la femme dans un pays ou une société donnés. Dans ce contexte, non seulement elles pourraient subir des violations des droits humains en raison de leur défense des droits humains, mais ceci d'autant plus qu'elles appartiennent au genre féminin, et que leur travail peut aller à l'encontre de stéréotypes de la société de la nature soumise des femmes, ou encore contester les notions sociétales sur le statut des femmes.

Deuxièmement, il n'est pas improbable que l'hostilité, le harcèlement et la répression subis par les défenseurs femmes ciblent précisément des femmes, depuis la violence verbale explicitement liée au genre jusqu'au harcèlement sexuel et au viol.

A cet égard, l'intégrité professionnelle des femmes et leur position dans la société peuvent être menacées et discréditées de façon spécifique, comme lorsque leur probité est rituellement mise en doute quand elles revendiquent leur droit à la santé sexuelle et de mères, ou à l'égalité face aux hommes, y compris leur droit à une vie sans discrimination et violence. Ainsi des femmes défenseurs des droits humains ont été jugées au nom de lois condamnant la jouissance et l'exercice de droits garantis par le droit international, inculpées sans fondement à cause de leurs convictions et de leur défense des droits des femmes.

Troisièmement, les violations des droits humains perpétrées à l'encontre des femmes défenseurs des droits humains peuvent, à leur tour, avoir des répercussions spécifiques au genre. Par exemple, les violences sexuelles et le viol d'une femme défenseur des droits humains en détention provisoire peut entraîner une grossesse et la contagion par des maladies sexuellement transmissibles (les MST), notamment le VIH.

Certains droits spécifiques aux femmes sont presque exclusivement défendus et protégés par

des femmes défenseurs des droits humains. La défense et la protection des droits des femmes peut être un facteur de risque supplémentaire, puisque la revendication de certains de ces droits est perçue comme un défi du patriarcat et un facteur de perturbation de mœurs culturelles, religieuses et sociales. Défendre le droit des femmes à la vie et à la liberté a valu aux défenseurs femmes une atteinte à leur propre vie et liberté dans certains pays. De même, une personnalité connue de la défense des droits des femmes a été poursuivie pour apostasie pour avoir dénoncé des pratiques de discrimination.

Les facteurs comme l'âge, l'origine ethnique, l'éducation, l'orientation sexuelle et l'état civil doivent également être pris en compte puisque chaque groupe de défenseurs femmes connaît des défis différents avec des besoins de protection et de sécurité spécifiques.

L'évaluation des besoins de protection des femmes défenseurs permettra de définir plus précisément les besoins spécifiques et souvent variés des femmes défenseurs, leurs vulnérabilités et leurs stratégies pour y faire face. De cette façon, leurs problèmes peuvent trouver des réponses plus appropriées dans les cas d'urgence ou de difficultés au quotidien.